



AVENANT N°1
Convention de mise à disposition des terrains
municipaux pour la société Les Transports T

Entre les soussignés :

La ville de Trignac, représente par Monsieur CLAUDE AUFORT, Maire agissant au nom et pour la ville de Trignac, en vertu de la décision du Maire.

Ci-après « le propriétaire »

Et

L'entreprise *Les Transports T*, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de SIREN : 441 581 576 inscrite au greffe de Saint Nazaire. Représentée par Monsieur Bertrand CHOUBRAC, Gérant

Ci-après « l'entreprise »

Il est décidé la modification de deux articles :

TITRE 1 – MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Article 3 : Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er Juin 2024. Elle sera reconduite annuellement, à la date anniversaire, par tacite reconduction dans la limite de 3 années, soit jusqu'au 31 mai 2027.

L'entreprise *les Transports T* devra prévenir le propriétaire 2 mois avant la date anniversaire, si elle ne souhaite pas la renouveler.

Article 5 : Conditions Financières :

La mise à disposition est consentie pour 3 stationnements maximum (4.00m X 15.00M) pour un montant de 350 € H.T/mois.

Exceptionnellement, en raison des difficultés temporaires pour le propriétaire à assurer l'accès à la parcelle prévue, une exonération de 2 mois de loyer est accordée sur la période allant du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

L'exonération portera sur les loyers d'octobre et de novembre 2025.

Fait à Trignac, le 20 août 2025
En (2) exemplaires originaux

Pour La Commune de Trignac,
Le Maire M. AUFORT Claude



Mairie de Trignac – Convention de mise à disposition

Le Gérant de l'entreprise Les Transports T
M. CHOUBRAC Bertrand

p. 1
paraphe

LA